

sympathie mesmérique, je pense que nous pouvons les appeler les frères siamois. Non seulement ils ont deux cœurs qui battent à l'unisson, mais deux esprits qui pensent de même, à la place de celui qui avait coutume de penser et qui paraissait suffire à la tâche. Il est évident qu'à eux deux ces honorables ministres n'ont pas l'audace de leur prédécesseur. L'ancien ministre des chemins de fer, sir Charles Tupper, n'a pas, dans une question de ce genre, condescendu à refuser des renseignements à la Chambre.

M. FARROW : Oh !

M. CASEY : Non, il ne l'a pas fait, bien que mon honorable ami le représentant de Huron-Nord nie la chose. Il avait le courage de ses opinions et celui de ses actes ; il a fourni à la Chambre des renseignements et il nous a dit ce qu'il avait fait, acceptant en homme les conséquences de sa conduite. Que l'on dise de lui ce qu'on voudra, il était dans tous les cas assez audacieux. Mais à eux deux ces messieurs ne peuvent nous fournir les informations qui nous fassent voir quels sont les travaux sur pilotis temporaires qu'il y a sur le chemin de fer ; bien qu'il faille dire qu'ils ne sont que temporaires. Le sous-chef du département des chemins de fer nous a dit que le mot "temporaire" avait été mis de côté dans la motion de mon honorable ami d'Ontario. On l'a mis dans la motion de mon honorable ami, mais l'honorable monsieur propose de le biffer. Ces travaux sur pilotis devaient ou avoir un caractère temporaire ou être permanents, et comme il est bien compris que tous les chemins de fer doivent être munis de constructions permanentes, je ne vois pas quel mal peut résulter du fait que les Américains ou la population de ce pays sauraient quelle quantité de ces constructions ont un caractère temporaire. Nous voulons savoir ce qui a été fait. Ces travaux sont exécutés d'après une décision du parlement et non en vertu d'un contrat, comme d'ordinaire. L'honorable ministre a dit qu'on en payait l'exécution à la verge à mesure que les travaux avançaient. Il se trompe légèrement dans l'interprétation des faits. Il n'y a pas de contrat d'intervenu entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, si j'en juge par les papiers déposés à la dernière session, fixant le prix à payer par verge pour l'entreprise, ni au sujet de la célérité que l'on met à les faire. Je vois que l'auditeur général a demandé au secrétaire du département des chemins de fer d'après quel arrangement on a émis un certain certificat pour \$150,000 à être payés à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien pour travaux faits sur ce tronçon.

Le secrétaire parle de l'arrêté du conseil du 9 juillet et de la lettre de M. Van Horne reçue il y a quelques jours comme étant les éléments constitutifs de la convention. Relativement à ces documents que j'aurai peut-être l'occasion de citer plus au long au cours d'un débat subséquent, je constate que M. Van Horne proposait, non seulement de charger des travaux non exécutés par les entrepreneurs de la section B, mais aussi des travaux de parachèvement nécessaires pour faire un chemin de première classe, pour me servir de l'expression qu'il a employée, de la ligne entre Port-Arthur et Winnipeg, ainsi que de la construction de quelques gares et de quelques voies de garage à divers endroits de la ligne, le tout moyennant une somme ronde de \$340,000, ce qui, joint à 15 pour 100 aux entrepreneurs, forme un total de \$381,000. Cette offre a été acceptée par arrêté du conseil pour \$326,000. D'où vient cette différence, c'est ce que je demanderai au ministre de nous expliquer dans un débat subséquent, mais pas maintenant.

Mais l'entreprise est adjugée à la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien sans que l'on ait demandé des soumissions, sans que l'on ait rédigé un contrat, sans rien autre chose d'après les apparences, que les lettres de M. Van Horne et l'arrêté du conseil, et en vertu de cette convention informe, vague et singulière, on fait des paiements qui se sont déjà élevés au montant de \$286,000. Il est singulière-

M. CASEY

ment juste et convenable, dans les circonstances, en présence d'une convention aussi extraordinaire intervenue entre le gouvernement et la compagnie, en présence de ces paiements qui se font spasmodiquement, que nous puissions savoir au juste où en sont les travaux. C'est là un genre de renseignements qui ne nous a jamais été refusé en ce qui concerne les travaux d'une autre espèce ; il est monstrueux et inconstitutionnel à mon avis de refuser ces renseignements à la Chambre, relativement à n'importe quels travaux exécutés au moyen des fonds publics. De temps à autres ces renseignements ont été contenus dans les rapports des ingénieurs. D'année en année on nous a dit : il y a un bout de pilotis provisoire ici, il y en a un autre là, mais on les enlèvera. On n'en a pas fait un secret. Il y a apparence qu'on en avait pas honte. Mais maintenant il semble qu'on ait raison d'avoir honte. Puisqu'on nous cache quelque chose c'est qu'on a quelque raison d'en rougir.

Je ne saurais mieux terminer qu'en racontant à l'honorable monsieur un incident que la circonstance actuelle rappelle à mon souvenir et qui est arrivé lorsque j'allais à l'école. Un gamin était accusé d'avoir volé un couteau à ressort appartenant à un autre. Il prit un air d'innocence outragée et dit à ses camarades : "Ça garçons, venez me fouiller, et voyez si vous pouvez le trouver," et les autres le fouillèrent. Ils cherchèrent dans la poche des pilotis permanent, puis dans la poche du terrassement, puis ils trouvèrent une poche qu'il leur défendait de fouiller. "Non," dit-il, "il ne faut pas que vous regardiez là." "Pourquoi ?" lui demanda-t-on. "Parce que le couteau est là," répondit-il. M. l'Orateur, le pauvre garçon était à moitié idiot. Il ne voyait pas qu'il se condamnait par son refus de laisser fouiller cette poche. Il ne voyait pas que le fait que le couteau était dans cette poche ressortait inévitablement de son refus de la laisser fouiller ; c'était pourtant le cas, et j'espère que le ministre verra, comme le public ne manquera pas de le voir, que son refus de laisser fouiller cette poche particulière est un indice absolument certain qu'elle contient un couteau à ressort, qui appartient à d'autres.

M. MACKENZIE : Bien que l'honorable député de Cardwell (M. White) ne soit pas à son siège, je veux lui dire que son assertion relative aux nappes d'eau est tout à fait inexacte. En consultant mes discours de 1875, 1876 et 1877, vous verrez que j'en ai parlé à plusieurs reprises. Je ne voyais aucune nécessité de construire le chemin au nord du lac Supérieur avant de longues années, et mon système qui a été bien compris était de relier l'extrémité occidentale du lac Supérieur au réseau de chemins de fer, et de continuer vers l'ouest à partir de ce point. J'avais l'intention d'utiliser aussi les nappes d'eau de l'intérieur. Tout cela est bien connu, et je suis surpris que l'honorable député ait eu l'audace de le nier aujourd'hui ; car ses rapports avec la presse et avec la Chambre sont tels qu'il est presque impossible qu'il ait pu ignorer un fait aussi bien connu. Mais, M. l'Orateur, je ne suis pas surpris d'entendre dire cela par un honorable député qui l'année dernière a condamné mon système parce que nous avons commencé par les deux bouts, à la rivière Rouge et au lac Supérieur, au lieu de commencer par le milieu—comme si cela était possible ; et celui qui manquerait d'intelligence au point de croire que c'est possible manquerait probablement de la loyauté et de l'honnêteté nécessaire pour l'empêcher de faire l'assertion qu'il a faite.

Pour ce qui est de la motion, je me sentais disposé à soutenir l'amendement lorsque je l'ai d'abord entendu lire, vu que je supposais que son unique but était d'obtenir des renseignements au sujet des travaux permanents et des travaux temporaires respectivement. Cependant, en examinant la motion, je constate que le gouvernement ou la compagnie, ou les deux, distinguent les travaux d'une nature temporaire de ceux qui doivent être considérés comme permanents. Cela étant, je ne puis voir quel est le motif du refus de produire les rapports. Cela paraît être une question très